

L'ADEME et les collectivités, agir ensemble pour la transition énergétique et écologique



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers CEDEX 01

Directeur de publication ADEME : Nicolas Soudon
Directeur exécutif de l'action territoriale

Rédacteurs : Juliette Talpin, Véronique Reix (ADEME)

Crédits photo : IStock, Shutterstock, Jorge Fidel Alvarez, Arnaud Bouissou - MTES

Création graphique : Agence Bergamote

Impression : SETIG Abélia Imprimeur (49) - Certification Imprim'vert PEFC

Brochure réf. 010589

ISBN print : 979-10-297-1082-7 - **ISBN web :** 979-10-297-1083-4 -
2 500 exemplaires

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, septembre 2018

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art L. 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art L. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L. 122-10 à L. 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

L'ADEME EN BREF

l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre, et ce dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr |  @ademe

ÉDITO

Coconstruire avec les collectivités pour accélérer la transition énergétique et écologique



© Jean Chiscano

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités ; avec les Régions, au travers principalement des contrats de plan État-région (CPER) qui permettent de jouer la complémentarité vers les territoires tout en constituant un effet de levier puissant dans le financement des projets ; avec les autres collectivités, pour les accompagner financièrement et techniquement dans la mise en œuvre sur leur territoire de la transition énergétique et écologique (TEE).

Le contexte a fortement évolué ces dernières années. La trajectoire nationale de la TEE est toujours plus ambitieuse et doit s'accélérer pour être au rendez-vous des objectifs, européens et internationaux à l'horizon 2050. Elle implique de la part des collectivités un engagement fort de long terme sur une large diversité de thématiques. Mais la TEE ouvre aussi de nouvelles perspectives pour les territoires en termes d'attractivité, de développement local et de meilleure cohésion sociale. Les changements institutionnels, issus des récentes lois sur l'organisation des territoires, sont venus bouleverser durablement et profondément l'environnement des collectivités et leurs responsabilités. Les Régions et les intercommunalités, au premier rang desquelles les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre, sont désormais les maillons essentiels de la TEE. Enfin la TEE est globalement entrée dans un âge de maturité pour nombre d'exécutifs locaux mais les arbitrages sont rendus plus difficiles face à la technicité croissante des projets, la complexité des débats publics conjuguée à des attentes toujours plus fortes de démocratie locale et aux contraintes financières qui pèsent sur l'ensemble des collectivités.

L'ADEME, dans son rôle d'opérateur de l'État, doit contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la TEE et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun chacun à leur niveau, dé-

tiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la coconstruction et qui tient compte de la diversité des territoires : niveau de maturité dans la mise en œuvre de la TEE, structuration plus ou moins avancée des écosystèmes en prise avec ces enjeux, degré de mobilisation des administrés, citoyens ou acteurs économiques, mais aussi des communes qui les composent...

À horizon 2022, l'ambition est que l'ADEME ait réussi à amplifier l'engagement des collectivités dans la TEE. L'enjeu est aussi de démontrer concrètement, avec les collectivités, que la TEE est un outil d'attractivité et de développement économique des territoires, donc de maintien ou de création d'emplois, mais aussi un levier de participation citoyenne et de cohésion sociale. C'est d'ailleurs l'objectif visé par le lancement en 2018 des premiers contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.

L'ADEME, grâce une meilleure intégration de la production de ses connaissances et méthodes, et grâce à des processus de financement optimisés, sera en mesure d'accompagner mieux encore les collectivités pour surmonter les obstacles de mise en œuvre techniques, juridiques, financiers et de gouvernance. Les partenaires et relais de la TEE dans les territoires devront aussi avoir gagné en cohésion et pleinement participer à construire avec l'ADEME et les collectivités un écosystème favorable où une vision intégrée de la TEE devient la norme.

2022 est néanmoins un terme court et il restera encore à généraliser la transition énergétique, mais aussi à opérer la mutation vers une économie circulaire et, plus généralement, à engager un aménagement du territoire plus vertueux.

Arnaud Leroy, président-directeur général

Sommaire

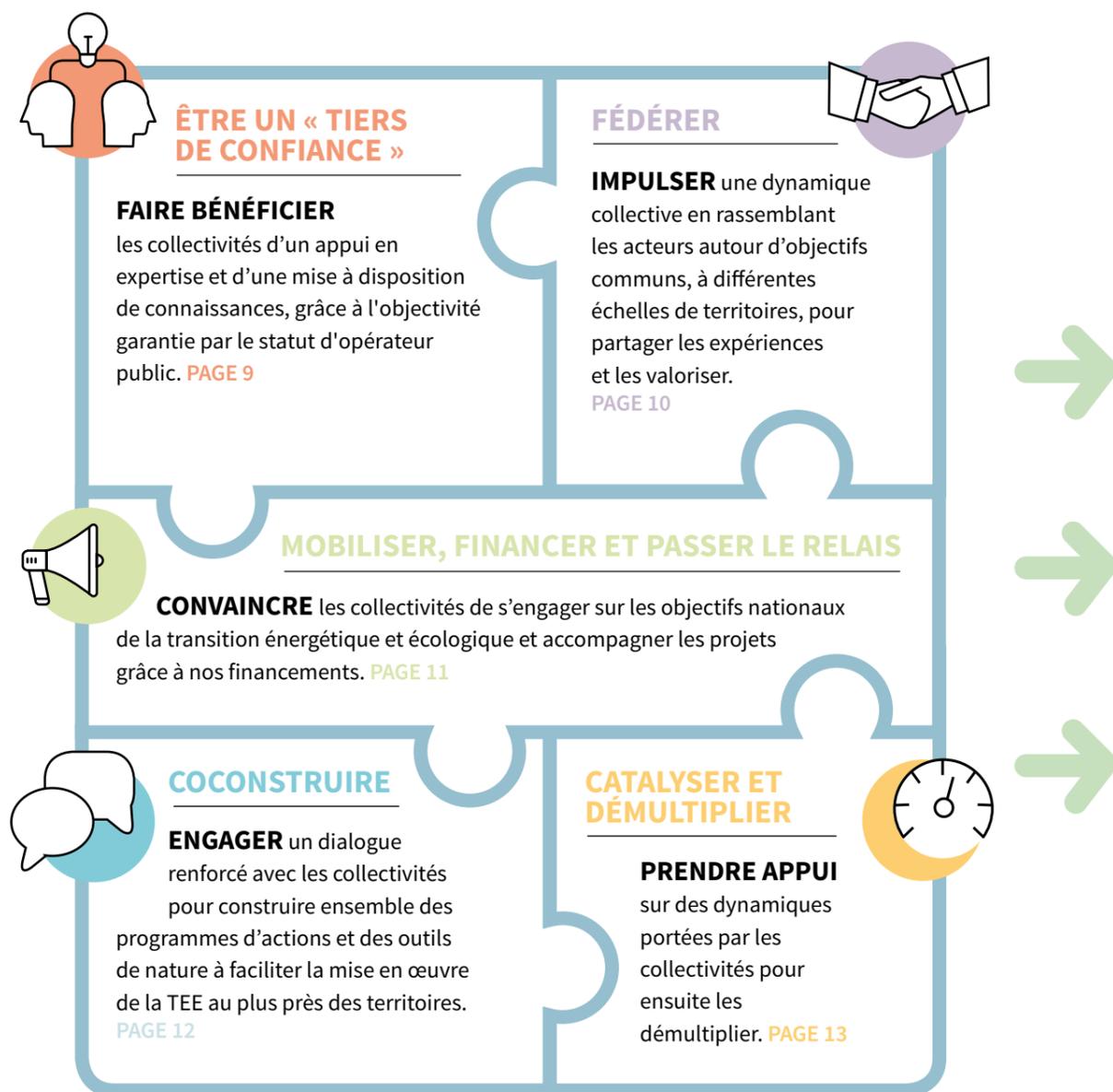
TOUR D'HORIZON	4	VOS PROJETS AVEC L'ADEME	14
PRIORISER NOS ACTIONS	6	GLOSSAIRE	27
L'ADEME À VOS CÔTÉS	9		



La stratégie collectivités en un coup d'œil

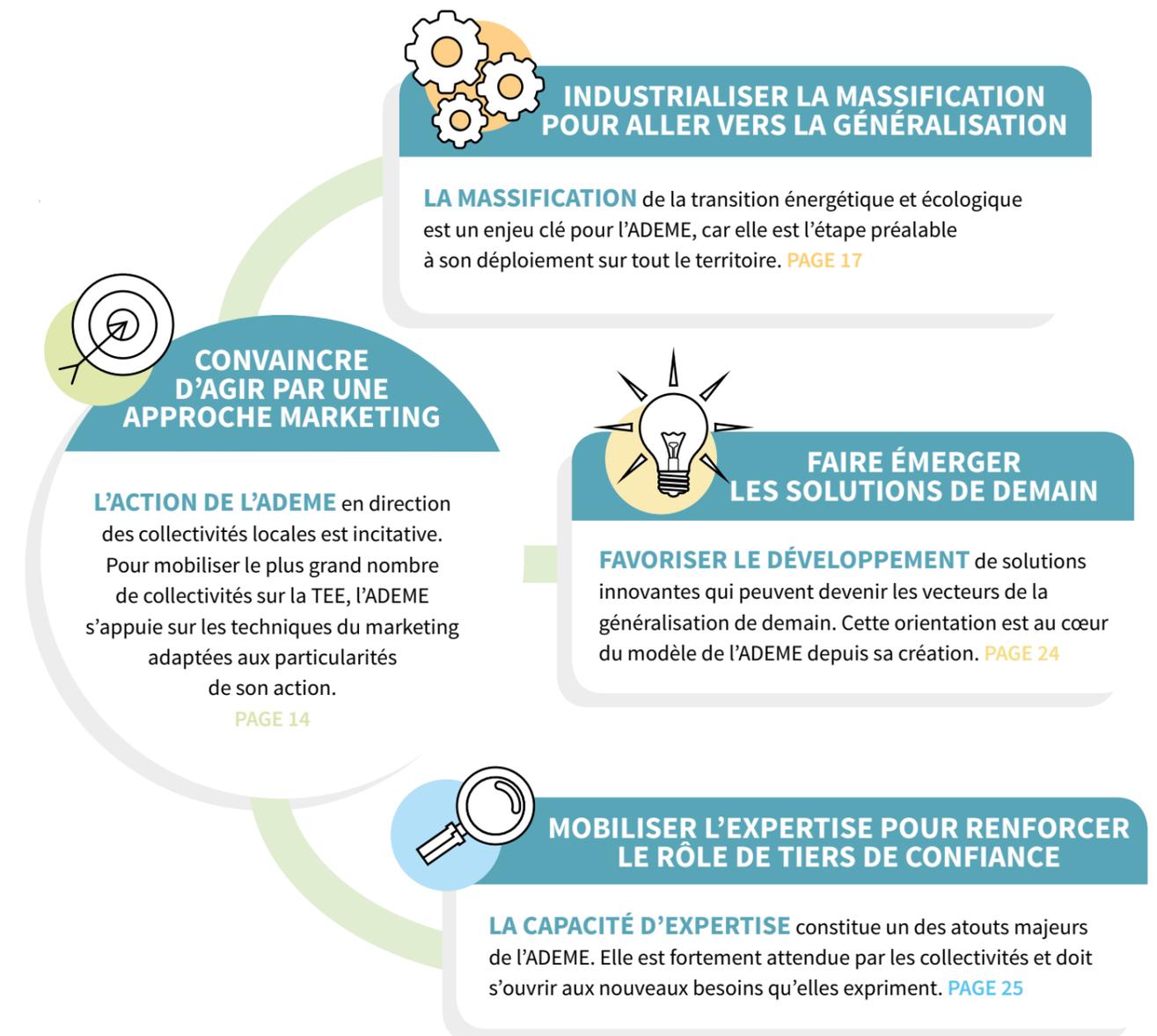
5 postures

POUR CLARIFIER LE RÔLE DE L'ADEME
AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS



4 orientations stratégiques

POUR RENFORCER LE LIEN
AVEC LES COLLECTIVITÉS



Une approche adaptée à chaque collectivité

Pour adapter le niveau de mobilisation de l'ADEME aux collectivités pour lesquelles les enjeux de la transition énergétique et écologique (TEE) sont les plus forts, il est apparu nécessaire d'avoir une approche segmentée, de manière à cibler prioritairement les collectivités qui permettent de généraliser davantage la TEE et en direction desquelles le message peut porter le plus efficacement.

La stratégie collectivités vise ainsi, dans les cinq ans à venir,

- **à amplifier le partenariat avec les Régions et les intercommunalités**, dont les compétences légales sont désormais alignées avec les objectifs de la TEE, un partenariat qui doit également s'appuyer sur les grandes associations nationales ou européennes qui les représentent ou les accompagnent ;
- **à élargir la mobilisation des intercommunalités**, notamment envers celles qui sont modérément engagées dans

la TEE en s'appuyant pour cela sur les partenariats déjà installés via les communautés de travail⁽¹⁾ sous l'égide des préfets, mais aussi les Régions, le monde associatif, les acteurs du financement, voire les entreprises ;

- **à maintenir une intervention spécifique** de l'ADEME vers les collectivités d'outre-mer (et la Corse qui partage beaucoup de ces particularités).

VERS UNE STRATÉGIE OUTRE-MER 2019-2021

L'agence va adopter une stratégie spécifique, adaptée à la réalité de ces territoires et à leur positionnement dans leur environnement régional. Ces territoires présentent en effet à la fois des caractéristiques très diverses (gouvernance, taille, climat, densité de population, niveau de développement, etc.), mais également de nombreux points communs (éloignement, espaces régionaux non européens, systèmes électriques non interconnectés, gestion des déchets en contrainte, etc.).

Ils se placent généralement aux **avant-postes de la TEE** par des objectifs ambitieux d'autonomie énergétique dès 2030 et pourraient bénéficier d'un développement de l'économie circulaire rapide en raison de leur caractère souvent isolé. Enfin, ils sont confrontés à des défis économiques, sociaux et environnementaux qui leur donnent une place particulière dans les politiques publiques tant européennes que nationales.



(1) Les communautés de travail ont été instituées lors de l'appel à projets Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et réunissent, selon les territoires, les DREAL, les directions régionales de l'ADEME, les Régions, les DDTM, la Caisse des dépôts et consignations, etc.



Une action ciblée sur les Régions et les intercommunalités

■ Les Régions, chefs de file en matière de planification, par le biais, notamment, des SRADDET⁽¹⁾, des SRDEII⁽²⁾ et de la promotion de la TEE.

Les Régions demeurent les partenaires clés de l'Agence. L'ADEME cofinance avec elles, à travers les CPER, la plupart des programmes de massification et c'est avec elles que les directions régionales fédèrent les acteurs régionaux, non seulement autour de cette massification, mais aussi pour identifier et soutenir les initiatives innovantes.

■ Les EPCI à fiscalité propre, ambassadeurs, coordinateurs et opérateurs sur leur territoire de la mise en œuvre de la TEE, notamment à travers leur PCAET⁽³⁾.

Les métropoles deviennent désormais des partenaires majeurs de l'ADEME. Elles ont vocation à devenir de véritables locomotives de la TEE compte tenu de leur taille critique et de leurs compétences. Leur atout est de disposer de moyens humains et financiers directement opérationnels. Au-delà du simple financement de leurs projets, l'ADEME les accompagne pour donner de la cohérence à l'ensemble de leurs actions, pour fédérer les acteurs locaux autour des projets engagés et pour expérimenter de nouvelles solutions.

Pour les autres communautés de collectivités, l'intervention de l'ADEME s'adaptera à leur niveau de maturité dans la mise en œuvre de la TEE sur leur territoire.

Les EPCI peu engagés seront davantage accompagnés par l'ADEME, en particulier au travers de notre système d'aides incitatif. En effet, c'est sur ces territoires que les potentiels en termes de développement d'énergies renouvelables, de réduction de gaz à effet de serre ou encore de limitation des déchets sont les plus élevés. L'enjeu est d'identifier leurs préoccupations, les obstacles qu'ils ont à surmonter et leurs attentes de manière à concevoir une offre adaptée à leurs besoins. Enfin, en lien avec les acteurs capables de les mobiliser, il s'agira de leur consacrer du temps pour assurer leur montée en compétence, et permettre ainsi le mûrissement de projets et de démarches de nature à appréhender de façon globale la TEE.

Les EPCI les plus exemplaires sont aujourd'hui bien outillés pour relever les défis de la massification de la TEE sur leur territoire, en toute autonomie. L'ADEME construira avec eux des partenariats intégrés autour d'objectifs ambitieux de nature à mobiliser et à accompagner l'ensemble des acteurs de leur territoire, communes et administrés. Tout comme les métropoles, leurs attentes vis-à-vis de l'Agence portent désormais davantage sur l'innovation, la labellisation et l'évaluation de démarches, ou encore l'apport de connaissances voire l'appui en expertise. C'est sur ces aspects que l'accompagnement de l'ADEME portera désormais.

(1) schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (2) schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation (3) plans climat-air-énergie territoriaux sont désormais obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1^{er} janv. 2017.

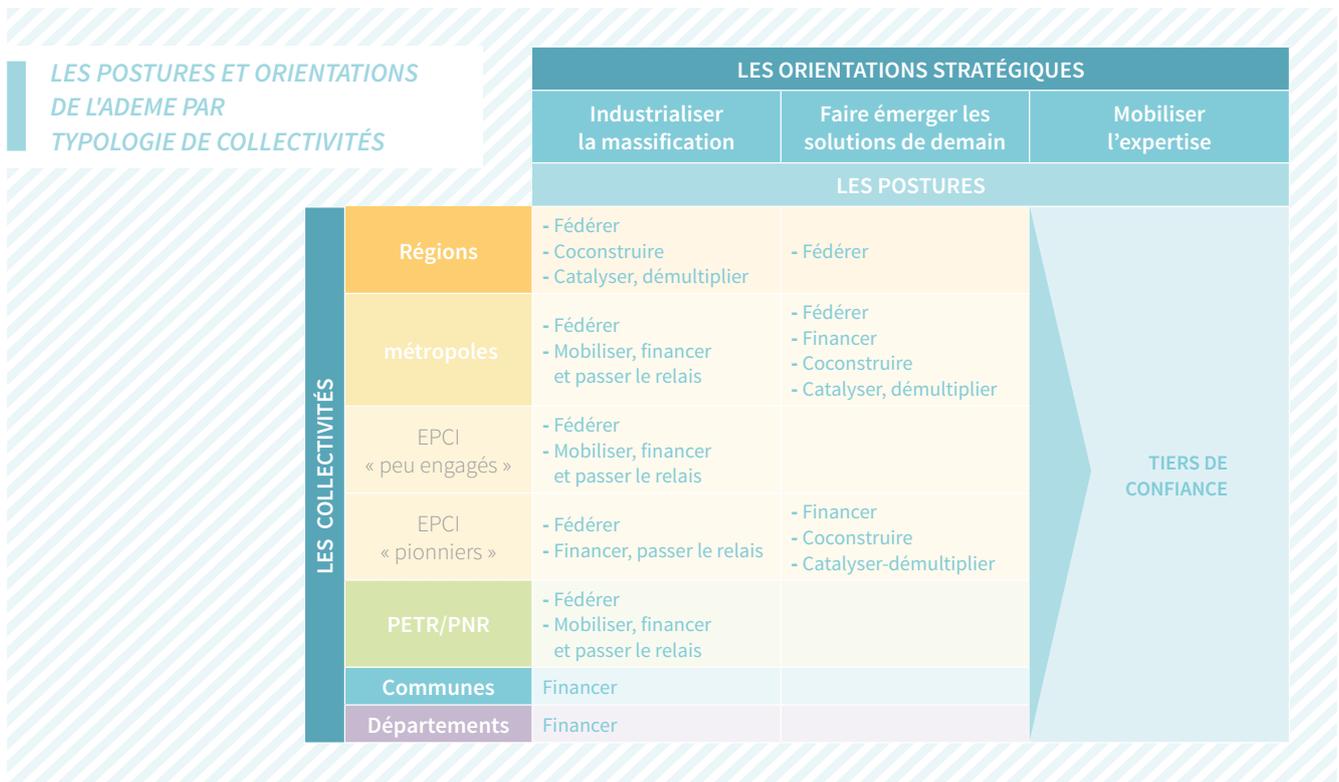


■ **Les PETR et les parcs naturels régionaux (PNR)**, du fait de leur vaste couverture territoriale en milieu rural, sont de bons relais des missions de l'ADEME auprès de leurs adhérents et pour diffuser les messages en faveur de la TEE même si la loi ne leur confère pas de façon explicite une compétence directe en matière de TEE.

■ **Les communes et les départements, des compétences moins stratégiques en matière de TEE.** L'intervention directe de l'ADEME sera plus limitée. Il s'agira néanmoins de préserver des liens ciblés sur leurs compétences directement connectées aux missions ou priorités d'intervention de l'ADEME, en particulier le patrimoine public et le développement des réseaux de chaleur mais aussi la délégation à la pierre, le gaspillage alimentaire, la précarité énergétique, etc. Ces collectivités pourront bénéficier de l'appui des DDT(M) et des ressources de l'ADEME par l'intermédiaire des contrats passés par l'Agence avec les collectivités qui les englobent ou des structures relais.

À NOTER QUE, par délégation, les compétences des EPCI en matière de TEE peuvent parfois être assurées par d'autres organisations publiques comme les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), les parcs naturels régionaux (PNR), les syndicats d'énergie, les syndicats de collecte et/ou de traitement de déchets, les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales. Ils peuvent en conséquence bénéficier d'un accompagnement de la part de l'ADEME.

Pour l'ensemble de ces collectivités, de manière directe ou indirecte, **l'ADEME demeure un tiers de confiance**, qui apporte une expertise et des connaissances objectives, dans le champ de la TEE.



Attente d'expertise ? L'ADEME est un tiers de confiance

Nos objectifs

- **Éclairer ou renforcer les décisions publiques** sur la TEE dans un contexte de mutations institutionnelles, de contrainte budgétaire et de complexité du débat public.
- **Apporter des données techniques et méthodologiques fiables**, enrichies de la connaissance du terrain et des impacts potentiels de la TEE en termes d'attractivité du territoire et de développement économique local.
- **Inscrire l'action des collectivités** sur le long terme et assurer un reporting national chiffré pour mesurer le taux de réalisation des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

Les bénéfices pour les collectivités

- ▶ **L'accès à un conseil expert** et objectif via les publications de l'ADEME, les colloques et, le cas échéant, l'appui des directions régionales.
- ▶ **Une vision intégrée de la TEE**, dans tous les champs de compétences de l'ADEME et avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- ▶ **La possibilité d'être labellisé**, de se positionner ou d'utiliser des outils de management de politiques climat-air-énergie et, demain, d'économie circulaire renforçant vos projets localement et auprès des financeurs.
- ▶ **La mise à disposition des connaissances ADEME** sur nos sites Internet et d'outils numériques facilement diffusables.

SUR LE TERRAIN



MANAGEMENT ET LABELLISATION DE DÉMARCHE TERRITORIALE : Cit'ergie

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award, porté en France par l'ADEME, qui récompense les collectivités engagées dans un processus de management et d'évaluation de la qualité, appliqué à la mise en œuvre opérationnelle de leur politique climat-air-énergie au niveau de leur territoire.

Le réseau Cit'ergie compte 131 collectivités (15 millions d'habitants) engagées au 1^{er} janvier 2018.

www.citergie.ademe.fr



DES OBSERVATOIRES ÉNERGIE/CLIMAT/ BIOMASSE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC), à travers sa mission d'observation et de suivi, porte deux dispositifs régionaux copilotés par l'ADEME, le conseil régional et l'État : l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) et l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire. Ces observatoires, tiers de confiance, apportent aux collectivités et acteurs socio-économiques de la Nouvelle-Aquitaine un service de connaissance mutualisé et partagé, basé sur des données locales issues de tous les opérateurs fournisseurs de données de la région. Depuis 2015, plus de 75 collectivités locales de la Nouvelle-Aquitaine engagées dans des démarches de type « plan climat » (plan climat-air-énergie territorial [PCAET], Territoire à Énergie Positive [TEPOS]) ou « économie circulaire » (programmes de prévention déchets, contrat d'objectifs déchets et économie circulaire [CODEC]) ont été ainsi accompagnées pour des travaux de diagnostic, d'aide à la définition d'objectifs et de suivi des impacts de leurs politiques publiques.

Françoise Coutant, présidente de l'AREC.

www.arec-nouvelleaquitaine.com



Besoin de progresser collectivement ? L'ADEME contribue à fédérer les acteurs

Nos objectifs

- **Partager les expériences** et les valoriser entre acteurs d'une même collectivité ou d'un même territoire.
- **Organiser et animer des espaces de discussion et de gouvernance** au niveau national via les associations d'élus (Régions de France, AdCF*, France urbaine, etc.).
- **Participer activement** aux communautés de travail avec les services décentralisés de l'État sous l'égide des préfets.
- **Articuler des dispositifs nationaux** avec l'échelon européen en participant à des instances de pilotage comme, par exemple, l'Écolabel européen qui vise à concevoir et à promouvoir des produits et des services respectueux de l'environnement tout au long du cycle de vie et pour lequel l'ADEME assure l'accompagnement.

Les bénéfices pour les collectivités

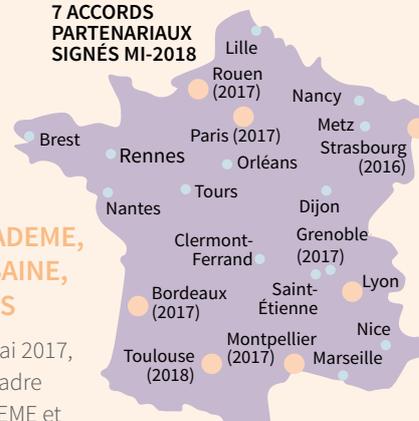
- ▶ **Notre attitude proactive** pour susciter le travail collaboratif.
- ▶ **Notre créativité** pour sortir des schémas conventionnels et déterminer quels jeux d'acteurs peuvent constituer des leviers ou des obstacles.
- ▶ **Notre conviction** que la TEE doit trouver sa place dans l'ensemble des politiques publiques, ce qui suppose une délégation dédiée rassemblant les compétences afférentes.
- ▶ **Notre argumentaire** formalisé sur l'efficacité du travail collaboratif entre acteurs d'un territoire (syndicats d'énergie, de traitement des déchets, EPCI, PETR, etc.).

SUR LE TERRAIN

EN NORMANDIE, MISER SUR UN TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE COLLECTIVITÉS

En 2014, l'ADEME et la Région expérimentent la mise en place d'une action collective de gestion dynamique patrimoniale avec 13 villes moyennes qui partagent les mêmes objectifs : meilleure gestion des actifs, amélioration de la qualité d'usage, rationalisation de l'occupation et renforcement de la performance énergétique. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est recrutée pour cadrer et rythmer les travaux, accompagner chaque collectivité (qui s'engage à mettre en place une gouvernance de projet transversal) et animer des ateliers collectifs de partage de la méthode, des outils (tableur Excel pour réaliser un inventaire, simulateur pour modéliser des scénarios prospectifs immobiliers) et des bonnes pratiques. « Une mine d'informations factuelles et objectives dans un temps record », selon **Chantale Rovarc'h**, maire adjointe chargée du développement durable, commune de Bayeux.

7 ACCORDS PARTENARIAUX SIGNÉS MI-2018



FAIRE VIVRE UN RÉSEAU NATIONAL : ADEME, FRANCE URBAINE, MÉTROPOLIS

Signé en mai 2017, l'accord-cadre entre l'ADEME et la métropole du Grand Paris, qui rassemble plus de sept millions d'habitants, a notamment permis d'engager la préfiguration d'une plateforme numérique de l'économie circulaire. Cette dernière contribue à la création de nouveaux marchés à l'échelle de la métropole. En complément, l'accord-cadre formalise l'apport d'expertise de l'ADEME dans les champs de la TEE à une métropole dont la structure est agile et légère.

Des projets à construire ? L'ADEME mobilise et finance

Nos objectifs

- **Sensibiliser les élus et décideurs** à la TEE en partant de leurs besoins.
- **Soutenir les projets** qui contribuent à atteindre les objectifs de la TEE via le système d'aides de l'ADEME.
- **Accompagner les collectivités** dans l'animation de leurs programmes d'actions ou de leur territoire et les inciter à décliner, à leur échelle, nos objectifs.
- **S'appuyer sur les collectivités** pour atteindre d'autres cibles : les entreprises, les citoyens, les communes.
- **S'appuyer sur les relais** que sont les grandes associations nationales (Régions de France, AdCF*, France Urbaine, Energy Cities, AMORCE, FLAME*, CLER*, etc.) pour atteindre la cible que sont les collectivités.
- **Faire de l'ADEME** une tête de réseau.

Les bénéfices pour les collectivités

- ▶ **Notre posture d'écoute et d'échange** pour convaincre les décideurs de l'importance de la mise en œuvre d'une politique de TEE.
- ▶ **Notre système d'aides** autour, notamment, des appels à projets nationaux et régionaux pouvant associer des partenaires.

SUR LE TERRAIN



LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) POUR INITIER UNE POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT

Imaginé en Bretagne, au début des années 2000, le CEP est un service adapté aux petites et aux moyennes collectivités de moins de dix habitants qui n'ont pas les ressources internes suffisantes pour mettre en place une politique énergétique maîtrisée. Il consiste à mutualiser entre plusieurs communes les compétences d'un technicien spécialisé. Point de départ d'une politique « énergie-climat » sur un territoire, le CEP permet aux collectivités d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies et de montrer l'exemple pour engager les autres acteurs du territoire. Aujourd'hui, plus de la moitié des communes bretonnes représentant 60 % de la population régionale sont accompagnées par 40 conseillers CEP et, au niveau national, 310 CEP sont déployés pour un coût de service se situant entre 1 € et 1,5 €/an/habitant.

➔ <http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-reduire-depense-energetique/conseil-energie-partage-cep>

L'ADEME, TÊTE DE RÉSEAU DES ESPACES INFO-ÉNERGIE (EIE) ET DES PLATEFORMES TERRITORIALES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (PTRE)



© Jorge Fidel Alvarez

Avec l'appui de nombreux partenaires⁽¹⁾, l'ADEME organise à l'automne, les Rencontres nationales annuelles EIE-PTRE réunissant le réseau des conseillers

Info-Énergie, les animateurs des PTRE ainsi que les directeurs et responsables de ces structures.

* Voir glossaire, p.27 (1) AMORCE, Anah*, ANIL*, CAPEB*, CLER*, DHUP*, FLAME*, FFB*, FNCAUE* et la SOLiHA*



Pour une meilleure prise en compte des besoins des territoires ?

L'ADEME coconstruit avec vous

Nos objectifs

- **Associer la collectivité en amont** des projets pour définir ensemble une stratégie et des objectifs communs.
- **Positionner la collectivité**, en responsabilité, sur le succès des démarches et des projets soutenus.
- **Travailler conjointement** à l'évaluation des projets entrepris et à leur évolution future.

Les bénéfices pour les collectivités

- ▶ **Le partage des objectifs** avec l'ADEME.
- ▶ **L'élaboration d'un programme d'actions**, et de dispositifs conjoints conçus spécifiquement pour le territoire.
- ▶ **La mutualisation** des moyens financiers.
- ▶ **La mise à disposition de méthodes ou d'outils** adaptés aux besoins des collectivités.



SUR LE TERRAIN

745 M€ DANS LES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION

L'ADEME entretient depuis longtemps un partenariat privilégié avec les Régions qui se traduit notamment par des conventions pluriannuelles signées avec les Régions et l'État, au titre des contrats de plan État-Région (CPER). Construites sur une durée de cinq ans, ces conventions traduisent une volonté d'action conjointe dans le domaine de la TEE, au plus près des territoires, à travers des programmes communs et des moyens financiers mutualisés. Sur la période 2015-2020, l'engagement de l'ADEME dans les CPER est de 745 M€.

Consolider ou sécuriser un projet dans la TEE?

L'ADEME catalyse les initiatives

Nos objectifs

- **Participer, à la demande des collectivités**, à leurs démarches stratégiques ou planificatrices pour les enrichir sur le volet de la TEE, par exemple les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- **Sécuriser les projets des collectivités** par des fonds de garantie ou des fonds dédiés à un programme d'actions pour favoriser la démultiplication des initiatives.
- **Valoriser les initiatives** traduisant un engagement stratégique de la collectivité dans la TEE ainsi que dans l'économie circulaire pour contribuer à les démultiplier.

Les bénéfices pour les collectivités

- ▶ **Un appui en expertise** par un apport d'études régionales ou nationales.
- ▶ **La déclinaison de dispositifs financiers** sur le territoire de la collectivité.
- ▶ **Un essaimage des initiatives** pour qu'elles bénéficient à d'autres collectivités.

SUR LE TERRAIN

FONDS AIR, INCITER AU RENOUVELLEMENT DES APPAREILS INDIVIDUELS AU BOIS

Le Fonds Air vise à accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois par des modèles plus performants pour améliorer la qualité de l'air. Il résulte d'une expérimentation engagée en 2013 dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), en lien avec l'État, et donne lieu, depuis 2015, à un appel à projets national ciblé sur les territoires qui dépassent les valeurs limites réglementaires en particules fines. Ici le rôle de l'ADEME a été d'amorcer un dispositif d'animation et d'accompagnement au changement de comportement via la création du Fonds Air alimenté, à parts égales, par l'ADEME et les collectivités. Ce dispositif s'avère très performant et bénéficie d'une forte adhésion de la population : plus de 3 000 appareils ont été remplacés dans la vallée entre 2013 et juin 2018.

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/Fonds%20Air2018-14>



REV3 EN HAUTS-DE-FRANCE

La Région Hauts-de-France est la première région française à avoir choisi de s'engager dans la troisième révolution industrielle (Rev3). Cette dynamique a été initiée et impulsée par les acteurs politiques et économiques qui ont décidé de s'inventer un futur, d'écrire leur propre transition énergétique et écologique dans un esprit de conciliation permanente pour trouver un équilibre entre écologie et économie. L'ADEME a accompagné cette démarche dès le départ avec toute son expertise et sa prospective nationale et régionale et, plus récemment, par la réalisation d'études complémentaires sur les questions de transition énergétique, d'économie circulaire et d'emplois locaux générés. Par ailleurs, pour accompagner le déploiement de cette dynamique et faciliter son appropriation par les territoires infrarégionaux, l'ADEME et la Région, dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER), ont adapté le dispositif du contrat d'objectifs en créant le « contrat d'objectifs territorial pour amplifier la troisième révolution industrielle ».

<https://rev3.fr/>



Convaincre d'agir par une approche marketing

Nos objectifs

- **Trouver les leviers pour convaincre les collectivités** de s'engager ou de renforcer leur action dans la transition énergétique et écologique (TEE).
- **Susciter des décisions fortes et ambitieuses** qui impliquent l'ensemble des acteurs de leur territoire.
- **Augmenter la « part de marché » des solutions durables** et assurer la pérennité de leur mise en œuvre.
- **En résumé :** adopter une approche « client » à l'égard des collectivités pour cerner leurs attentes et utiliser des arguments convaincants en faveur de la TEE.

Nos engagements sur la période 2017-2022

Mieux connaître les collectivités, leur territoire et leurs leviers d'actions, être à l'écoute des signaux faibles pour mieux répondre à leurs besoins et les impliquer dans la TEE

- ▶ **Disposer d'outils souples pour systématiser des diagnostics cartographiés** de territoires regroupant les multiples données ADEME et capitalisant celles des observatoires régionaux.
- ▶ **Consolider à moyen terme les données de nos centres de ressources** sur l'énergie, le climat et l'économie circulaire pour assurer un reporting national des collectivités engagées et de leurs solutions innovantes.
- ▶ **Renforcer notre écoute « client »** grâce à notre position de tête de réseau ou d'animateur de têtes de réseau en lien avec les associations d'élus.
- ▶ **Inscrire l'ADEME dans une logique d'amélioration continue** en réalisant régulièrement des « enquêtes client ».

Adopter une démarche proactive vers les collectivités

- ▶ **Réaliser des actions de sensibilisation individuelles ou collectives** pour mobiliser les EPCI peu engagés dans la TEE tout en veillant à équilibrer l'appui entre territoires urbains et ruraux.
- ▶ **Intervenir en cohérence avec les services de l'État** dans le cadre des travaux de l'Agence nationale de cohésion des territoires.
- ▶ **Établir une doctrine plus claire sur l'obligatoire et le volontaire** pour mieux identifier l'appui et la plus-value de l'ADEME, puisque l'Agence n'a pas vocation à accompagner les mesures qui relèvent de la loi et du droit commun.

7,5 / 10

C'est le niveau de satisfaction moyen mesuré auprès de **150 collectivités** en 2017.

89% considèrent que **l'ADEME** a contribué au succès de leur projet.



SUR LE TERRAIN

MOBILISATION SUR LA TARIFICATION INCITATIVE EN CORSE

Face aux tensions sur les exécutoires de stockage des déchets, l'ADEME, en partenariat avec l'OEC (Office de l'environnement de la Corse), a conçu et décliné un programme global pour mobiliser des collectivités dans la mise en œuvre de la tarification incitative.

1^{er} étape, la sensibilisation, l'information et le témoignage d'élus des Pays de la Loire par l'organisation d'une journée technique sur « le coût du service public d'élimination des déchets et la

tarification incitative ». Cette journée s'est conclue par le lancement d'un appel à projets.

2^e étape, l'organisation d'un voyage d'études en Vendée pour mieux appréhender sur le terrain comment ça se passe.

Résultat : six collectivités lauréates de l'appel à projets bénéficieront d'un accompagnement personnalisé dans une perspective de mise en œuvre sur l'ensemble des territoires à l'horizon 2020.



Donner de l'attractivité à l'offre de l'ADEME

- **Rendre l'offre de l'ADEME plus synthétique, lisible et intelligible** parmi la diversité des thèmes abordés et la variété des modalités d'accompagnement des collectivités.
- **Structurer une offre** articulant encore mieux les différents dispositifs d'accompagnement et suscitant l'intérêt d'un nombre croissant de collectivités grâce à une approche marketing.

Renforcer la culture du résultat et de l'évaluation

- **Partager avec les collectivités une culture du résultat et de l'évaluation** pour tirer le meilleur parti des expériences conduites, permettre leur généralisation et réajuster au besoin les orientations stratégiques de l'ADEME.
- **Constituer des bases de benchmark étoffées** grâce à des outils de mesure des résultats et à la consolidation des retours d'expérience des collectivités.

Innover et animer en s'appuyant sur le réseau et le numérique pour renforcer la diffusion

- **Susciter des conférences de territoires** en région pour partager les bonnes pratiques et démontrer, par l'exemple, la faisabilité et les bénéfices des investissements dans la transition énergétique et écologique.
- **Organiser des événements dans un cadre partenarial** avec les collectivités pour faire avancer la transition, partager les solutions et les bonnes pratiques.
- **S'appuyer sur les outils du marketing viral** pour diffuser les messages et mieux faire connaître l'offre et les connaissances de l'ADEME en direction des collectivités.

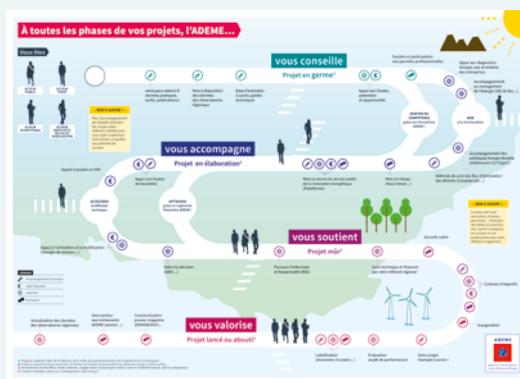
SUR LE TERRAIN

EN PAYS DE LA LOIRE, UNE OFFRE ADAPTÉE AUX FORCES, FAIBLESSES, ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DES TERRITOIRES

La direction régionale de l'ADEME se fixe comme objectif de décliner une offre ciblée sur les besoins et priorités de chaque territoire. Cette démarche passe par une meilleure connaissance du profil environnemental des territoires, mais aussi par un partage amélioré de

ces données, en interne comme en externe et, enfin, par une identification des enjeux socio-économiques. Pour cela, la direction régionale apporte un appui à l'observation et systématiser les revues de territoires pour appréhender de façon globale les projets des collectivités.

UNE OFFRE À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE D'UN PROJET EN PACA



En PACA, une démarche a été menée pour promouvoir l'offre ADEME de manière intégrée, dans une logique de continuum. Elle met en avant la manière avec laquelle l'ADEME déploie ses compétences (accompagnement technique, aide financière, expertise, animation) pour accompagner un acteur sur toutes les phases clés de son projet. Cette

offre prend la forme d'un parcours structurant, où l'ADEME est aux côtés des porteurs de projet, dans les territoires, pour les conseiller, les accompagner, les soutenir et les valoriser.

<http://paca.ademe.fr/lademe-en-provence-alpes-cote-dazur/notre-carte-didentite>

RENCONTRES EN MULTIPLEX

En 2017, l'ADEME a organisé les premières rencontres des territoires en transition, en multiplex depuis Angers, Arras, Lyon et Toulouse, autour de trois séquences :

COMPRENDRE, par leur témoignage, la démarche de quatre territoires ;

PARTAGER, autour de tables rondes, les bénéfices d'une démarche territoriale intégrée ;



S'ENGAGER, pour identifier les attentes et les besoins des collectivités en termes d'accompagnement.

Industrialiser la massification pour aller vers la généralisation

Nos objectifs

- **Mettre en place des processus de travail** homogénéisés qui permettent de s'appuyer sur une palette de « ressources » standardisées pour s'adresser aux collectivités, tout en s'adaptant à leurs besoins.
- **Prendre appui sur les nombreux partenaires** de la généralisation puisque l'ADEME n'a pas vocation à assumer seule la gouvernance de l'ensemble des outils ou démarches.
- **Mobiliser de nouveaux outils financiers** ou identifier de nouvelles modalités de financement des projets, qu'elles relèvent d'acteurs publics ou privés.



Nos engagements sur la période 2017-2022

S'appuyer et coconstruire avec les partenaires de la généralisation ⁽¹⁾ et exploiter les synergies avec les services de l'État

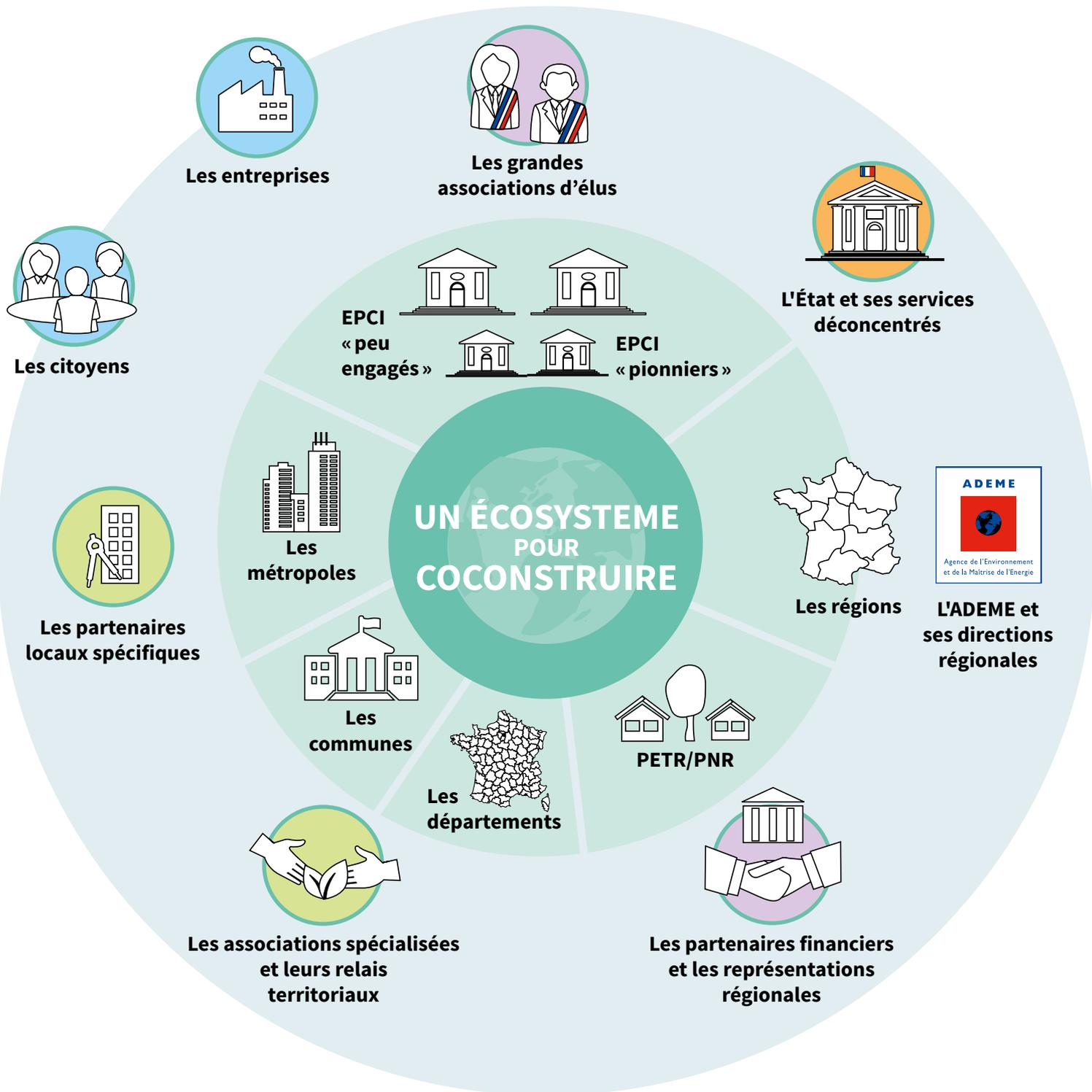
- ▶ **Porter la TEE dans les territoires** à travers une vaste coalition associant, en premier lieu, les Régions, chefs de file de cette transition, à travers des Régions de France, puis l'élargir aux autres grandes associations d'élus et aux partenaires institutionnels engagés (France Urbaine, AdCF*, CDC*, BPI*, etc.).
- ▶ **Renforcer la communauté de travail régionale** par un meilleur maillage des territoires.
- ▶ **Contribuer à fédérer les financeurs** dans des comités régionaux dédiés pour orienter les collectivités vers les dispositifs adaptés.
- ▶ **S'adosser aux associations spécialisées**, partenaires essentiels de la transition en raison de leur appui stratégique ou opérationnel, au niveau national comme en régions (AMORCE, CLER*, FLAME*, FNCAUE*, etc.).
- ▶ **Assurer une veille pour élargir les partenariats** à des thématiques plus ciblées : réseaux professionnels comme l'Ordre des architectes, agences ou entreprises publiques, comme La Poste, acteurs de l'économie sociale et solidaire à travers les CRESS*.

* Voir glossaire, p. 27 (1) Voir infographie "Un écosystème pour coconstruire" p. 18



Ensemble pour amplifier

LES PARTENARIATS ET ÉLARGIR LA MOBILISATION





SUR LE TERRAIN

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION DANS LE GRAND EST

Une nouvelle étape a été franchie dans le Grand Est par le partenariat historique entre la Région et l'ADEME dont l'ambition est de donner plus de visibilité aux acteurs du territoire sur les programmes conduits, de les accompagner, mais aussi d'être plus efficace.

Plus de visibilité, c'est d'abord une marque, « Climaxion », et un site Internet qui permet, par exemple à une collectivité, pour un besoin et une problématique spécifiques, d'identifier rapidement son interlocuteur mais aussi de trouver de l'information.

Plus d'efficacité, c'est une plus forte collaboration entre les deux partenaires par une mutualisation des moyens, notamment en ingénierie pour accompagner les acteurs. C'est enfin un partenariat ouvert et fédérateur, de manière à créer un écosystème favorable à la diffusion des bonnes pratiques pour susciter un effet d'entraînement.

* Voir glossaire, p. 27

LE MAILLAGE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PAR DES ANIMATEURS LOCAUX DE LA TEE

« Mutualiser les forces vives de la communauté de travail, c'est l'option qui a été prise, fin 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, pour accompagner de manière optimisée, rationnelle et efficace, la presque quarantaine de territoires engagés dans une démarche TEPOS-CV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte) qui couvrent plus de 50% de la population régionale : une action collective de montée en compétence d'une cinquantaine d'animateurs TEE de la Région, de la DREAL, des DDT et de l'ADEME, en partenariat avec la DRAAF et la CDC*, a été organisée en 2017 et en 2018. Elle cible plus particulièrement la conduite de projet, le "savoir être" d'un animateur et des compétences techniques, notamment lors de webinaires. »

Françoise Noars,

directrice régionale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



SUR LE TERRAIN

LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE INSPIRÉ DE CIT'ERGIE

Un travail a été enclenché en 2015, avec la communauté urbaine de Dunkerque, pour créer un outil de management des démarches d'économie circulaire en s'inspirant de Cit'ergie, qui a fait ses preuves pour les actions climat-énergie.

L'initiative part de plusieurs constats. Tout d'abord, la gestion des ressources d'un territoire et les modes de consommation sont au cœur de la problématique déchets. Ensuite, les expérimentations menées par les collectivités sur l'économie circulaire font désormais école. Enfin, pour poursuivre dans cette voie, susciter la mobilisation des acteurs et pérenniser l'engagement des collectivités, la mesure de l'efficacité des actions menées s'avère indispensable, ce qui suppose de disposer d'un outil de management.

Après trois ans de travail, un label a été créé, début 2018. Il s'adresse à toutes les collectivités, quel que soit leur stade d'avancement dans une démarche territoriale d'économie circulaire. En 2018, le dispositif est en test auprès de huit territoires de six régions métropolitaines. Le déploiement est prévu à partir de 2019 et, comme pour Cit'ergie, une dynamique collective nationale sera mise en place pour accompagner et valoriser les territoires engagés.



UNE MEILLEURE ARTICULATION DES OUTILS CIT'ERGIE ET CLIMAT PRATIC

En 2017, compte tenu de l'attente exprimée par les collectivités de disposer d'un outil de référence national unique sur les politiques climat-air-énergie, l'ADEME a engagé un travail de fusion des référentiels Cit'ergie et Climat Pratic.

Cette remise à plat des deux outils lancés par l'ADEME en 2008 permettra, à compter de l'été 2018, de mettre à disposition de toutes les collectivités françaises un référentiel unique d'actions climat-air-énergie pouvant être utilisé de façon autonome (Climat Pratic) ou avec l'accompagnement d'un conseiller (Cit'ergie) pour l'obtention d'une reconnaissance de l'engagement via la labellisation Cit'ergie.

<http://www.territoires-climat.ademe.fr/demarches-outils/climat-pratic>



Capitaliser sur les outils et dispositifs existants pour pérenniser l'engagement des collectivités

- ▶ **Donner de la visibilité aux collectivités** en pérennisant les soutiens de l'ADEME et de ses partenaires dans des dispositifs éprouvés grâce à un dialogue ADEME/collectivités aux niveaux local comme national.
- ▶ **Travailler à la bonne articulation des outils entre eux**, lorsqu'ils ont démontré leur pertinence, pour en assurer un large développement.
- ▶ **Enrichir les outils ayant fait leurs preuves** en les déployant sur de nouvelles thématiques.

SUR LE TERRAIN

Développer l'offre de l'ADEME pour la généralisation dans les collectivités

- ▶ **Amplifier l'engagement des collectivités** par le développement des approches territoriales intégrées est la priorité.
- ▶ **Appuyer les collectivités dans la construction de leurs schémas et planifications** pour leur donner un niveau d'ambition élevé en matière de transition énergétique et écologique.
- ▶ **Construire avec les collectivités les plus engagées un contrat territorial**, englobant les thématiques climat-air-énergie-économie circulaire, intégrant les dimensions économiques et sociales, et mobilisant les acteurs du territoire.
- ▶ **Contribuer à la montée en compétence** des agents territoriaux par la conception de MOOC en renforçant notre lien avec le CNFPT, à l'image de ce qui a été fait sur le bâtiment durable. www.mooc-batiment-durable.fr
- ▶ **Faire bénéficier les collectivités de retours d'expérience** aux niveaux européen et international pour encourager des démarches transfrontalières et/ou de coopération décentralisées.

© Arnaud Bouissou - MTES



20 CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE LANCÉS EN 2018

En 2018, une vingtaine de contrats de transition écologique seront lancés par le secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Ils permettront à ces territoires d'expérimenter la constitution d'une gouvernance renforcée autour des enjeux de la TEE en s'adaptant aux spécificités locales. Ils constitueront des démarches territoriales intégrées larges, associant toutes les parties prenantes publiques et privées, mobilisant l'ensemble des dispositifs disponibles et ouvrant la voie à l'expérimentation. Les directions régionales de l'ADEME sont associées ; elles mobilisent notamment le système d'aide de l'agence et la capacité d'expertise des équipes.

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE DE L'ADEME POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS DES DÉMARCHES TERRITORIALES INTÉGRÉES

Un enjeu clé pour l'ADEME est de favoriser le développement des démarches territoriales intégrées en incitant les collectivités à adopter une stratégie globale, de nature à répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux de leur territoire, tout en recherchant l'implication de l'ensemble des acteurs, publics, privés, associatifs et citoyens. Bien sûr, de telles approches supposent un portage politique fort, s'appuyant sur une vision partagée de la trajectoire du territoire sur le long terme. L'ADEME peut d'ores et déjà s'appuyer sur une palette d'outils et de démarches, comme le label cit'ergie et demain sa déclinaison sur l'économie circulaire, le système d'aide « Contrat d'objectifs ».

Une nouvelle étape doit être franchie en 2018 avec une réorganisation de l'offre de l'ADEME pour mieux accompagner les collectivités vers des démarches territoriales intégrées.

<http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public>





© Thierry Bonnat

Financer de manière optimisée

- ▶ **Accentuer l'effet de levier des soutiens de l'ADEME** par une meilleure coordination avec les autres financeurs (CDC*, BPI*, etc.) par des conventions de partenariat ou d'appels à projets conjoints notamment.
- ▶ **Proposer des solutions de dématérialisation** de la gestion des contrats par les collectivités.
- ▶ **Améliorer les processus internes d'instruction des aides** du « Fonds Déchets » et du « Fonds Chaleur » pour gagner en fluidité et faciliter le travail des porteurs de projets et des instructeurs de l'ADEME par des travaux centrés sur l'écoute et la satisfaction des besoins des bénéficiaires.

7 ACCORDS-CADRES SIGNÉS
entre les directions régionales
de **L'ADEME** et de la **CDC*** mi 2018.

* Voir glossaire, p. 27

SUR LE TERRAIN

**FONDS
CHALEUR**
DE L'ADEME

LE LEVIER DU FONDS CHALEUR

Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production renouvelable de chaleur. Il constitue l'outil essentiel pour atteindre 23 % d'énergie renouvelable en 2020 et réduire la facture énergétique et les émissions de CO₂.

Il intègre progressivement une part d'avances remboursables indexées sur l'évolution des prix des solutions conventionnelles.

<http://www.fonds-chaleur.ademe.fr/>

Un dispositif d'aides financières

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES ;
développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire ; reconversion des friches
et sites pollués ; amélioration de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.



Vous souhaitez identifier le potentiel de projets sur votre territoire ?

> AIDES À LA CONNAISSANCE

- ▶ Recherche, développement et innovation
- ▶ Études « générales »
- ▶ Observatoires territoriaux

Vous avez décidé d'investir ?

> AIDES À LA RÉALISATION

- ▶ Aides à la décision
- ▶ Opérations exemplaires (toutes thématiques éligibles)
- ▶ Opérations de diffusion (Fonds Chaleur, Fonds Déchets, méthanisation)



Vous souhaitez mettre en mouvement les acteurs du territoire ?

> AIDES AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- ▶ Communication, formation, animation
- ▶ Équipements pédagogiques
- ▶ Programmes d'actions des relais de mobilisation

Vous portez un projet ambitieux pour votre territoire ?

> CONTRAT D'OBJECTIFS

Un dispositif innovant qui engage la collectivité sur des résultats et non des objectifs de moyens pour une durée de trois ans.

- ▶ élaborés sur la base d'une étude de préfiguration,
- ▶ destinés à des collectivités bien investies dans la transition énergétique et écologique,
- ▶ déclinés sur des politiques énergie-climat, déchets et économie circulaire ou encore de développement des énergies renouvelables à l'échelle du patrimoine de la collectivité ou de son territoire.

CAS CONCRET

Ce dispositif a permis notamment de faire émerger

154 plateformes de rénovation énergétique qui facilitent le parcours des usagers dans leurs opérations de rénovation énergétique de l'habitat. Elles doivent conduire à de nouveaux modèles d'affaires, en s'appuyant sur le socle des EIE et en fédérant tous les acteurs autour des collectivités (agences immobilières, professionnels de la rénovation, financeurs).



Faire émerger les solutions de demain

Nos objectifs

- **Accompagner les collectivités les plus mobilisées** sur la TEE pour les aider à faire émerger dans leur organisation ou sur leur territoire des projets innovants ; les métropoles en particulier constituent des terrains d'innovations fertiles, compte tenu des moyens d'investissement et techniques dont elles disposent, mais aussi de l'intelligence disponible sur leur territoire (chercheurs, universitaires, pôles de compétitivité, etc.).
- **Positionner l'ADEME à la fois comme un aiguillon et un éclaireur des pistes** à défricher et des «voies sans issue», dans le souci du droit à l'échec.
- **Alimenter avec ces projets innovants la capacité d'expertise** de l'ADEME et ses retours d'expérience, tout en renforçant le lien avec le secteur de la recherche et le monde de l'entreprise.



SUR LE TERRAIN

SOUTIEN AU GÉNÉRATEUR DE PROJETS EN BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

Le « Générateur Bourgogne – Franche-Comté » a pour objectif d'accompagner les collectivités qui souhaitent être actrices d'un développement endogène et durable qui s'appuie sur les potentiels de leur territoire, que ce soit à partir de besoins non satisfaits ou encore de ressources mobilisables. Nous identifions ces collectivités sur la base d'un appel à candidatures, puis l'accompagnement se déroule en trois phases : faire émerger l'idée et la qualifier à travers des animations créatives, évaluer le potentiel de développement sur la base d'études d'opportunité et, enfin, identifier le porteur de projet avec un passage de relais

progressif de notre part. L'originalité de notre démarche est que nous nous situons en amont du principe d'incubateurs. Au titre des projets que nous avons accompagnés, on peut citer, par exemple, un appui à la structuration de la filière chanvre, la mise en place d'une plateforme logistique agroalimentaire. La Région, l'État, l'ADEME et la CDC nous soutiennent dans cette démarche, au moyen d'un cofinancement, considérant que la TEE est synonyme d'opportunités en termes de développement local.

Frédéric CUSCO,
directeur de Franche-Comté Active,
mission de coordination au titre
du GBFC.

Nos engagements sur la période 2017-2022

- ▶ **Mettre en place une veille active** pour détecter les signaux faibles dans les collectivités en construisant une ingénierie qui mobilise l'intelligence collective du territoire pour détecter et transformer les idées en projets.
- ▶ **Appuyer l'émergence et le financement des projets innovants** en ciblant les projets à fort potentiel de duplication puis de généralisation et en formalisant le dispositif de soutien financier pour donner de la visibilité aux collectivités.
- ▶ **Évaluer les projets**, étape essentielle, pour convenir des conclusions et, notamment, de l'inscription (ou non) dans un processus de généralisation, sur la base d'une méthodologie partagée avec les collectivités.
- ▶ **Inscrire les projets dans un processus de généralisation**, pour lever les obstacles techniques, juridiques ou financiers à leur déploiement, à l'aide de scénarios de duplication ou par une mise à l'épreuve élargie.

Mobiliser l'expertise pour renforcer le rôle de tiers de confiance

SUR LE TERRAIN

BOOSTER LA CONCERTATION POUR DYNAMISER LES PLANS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET) EN CENTRE-VAL DE LOIRE

La concertation, rendue obligatoire, peut, dans certains cas, être perçue comme une contrainte et non pas comme un moyen d'améliorer la qualité et la performance même du PCAET pour en faire un projet partagé par les acteurs du territoire. Pour lever ce frein, l'ADEME et la Région ont proposé un programme de formation-action aux collectivités permettant un accompagnement méthodologique à la fois collectif et individuel. Première étape clé, une acculturation qui s'adresse à la fois aux élus et aux agents des collectivités, capitalisée sous forme de Cahier pratique. Deuxième étape, un accompagnement individuel pour élaborer ou renforcer la stratégie de concertation des PCAET.

« L'accompagnement a permis de constituer un collectif politique et de réfléchir à ce que les élus sont prêts à porter ou non comme ambition de PCAET. Les élus ont opté pour une concertation sincère et utile, là où la parole peut impacter les décisions »,

Catherine Viau,
vice-présidente de Bourges Plus.

 <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pcaet-comprendre-construire-et-mettre-en-oeuvre.pdf>

Nos objectifs

- **Consolider notre expertise** pour la rendre accessible à l'ensemble des collectivités en renforçant les synergies siège /directions régionales.
- **Mieux valoriser nos connaissances** pour faciliter la prise de décision des collectivités.
- **Élargir notre expertise** de manière à répondre aux besoins émergents des collectivités.
- **Construire une expertise collective** autour de la TEE.

Nos engagements sur la période 2017-2022

Porter une offre sur l'ingénierie financière pour répondre à l'enjeu du financement désormais majeur dans les collectivités :

- ▶ **Éclairer les collectivités** sur les nombreux outils de financement qui se développent, via des fonds privés ou de nouveaux usages, comme le financement participatif.
- ▶ **Associer les collectivités** à des démarches de tiers financement appelées, peu à peu, à se généraliser.
- ▶ **Permettre aux collectivités des montages plus complexes** nécessitant de recourir pour un même projet à des apports financiers de différentes formes.

Éclairer la décision publique sur le plan des sciences humaines et sociales :

- ▶ **Aider les collectivités** à faire face à des blocages de nature sociétale et non technique.
- ▶ **Accompagner l'ensemble des acteurs**, dont les collectivités, dans la profonde modification des comportements exigée par la TEE.
- ▶ **Faciliter la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs** d'un territoire pour démultiplier la force des projets et atteindre le changement d'échelle attendu.



Un outil pour estimer les emplois liés à la TEE

www.territoires-emplois.org



SUR LE TERRAIN

UN EXERCICE DE PROSPECTIVE EN OCCITANIE



La Région Occitanie, chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat, affiche l'ambition politique de devenir, à l'horizon 2050, la première Région à énergie positive (RéPOS) d'Europe. Si le cap a été fixé, il n'en reste pas moins que de multiples hypothèses sont possibles quant à l'évolution des consommations d'énergie, des productions d'énergie renouvelable et des dynamiques de territoire. C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de faire appel à des experts pour définir une trajectoire ambitieuse et réaliste, à l'horizon 2050, et de partager cette vision avec les acteurs de l'énergie, les territoires et les citoyens.

Cet exercice de prospective a été réalisé en partenariat technique étroit avec l'ADEME, en particulier par la mise à disposition du processus collaboratif régional de l'ensemble des travaux menés dans le cadre de la conception de la vision ADEME 2030-2050 à l'échelle nationale.

Proposer des outils de prospective pour mobiliser et orienter les décisions d'investissement en faveur de la TEE

- **Accompagner les collectivités** dans la construction de scénarios.
- **Apporter des argumentaires** sur les effets redistributifs de la TEE en termes de création d'emplois et de richesse.

Mieux diffuser les connaissances pour éclairer décisions et débats publics

- **Adopter une approche client** pour aiguiller les collectivités vers nos ressources documentaires les plus utiles.
- **Développer plus largement les solutions** de communication digitales (newsletters, réseaux sociaux, etc.).
- **S'appuyer sur les réseaux** internes ou externes.

Plus de **550** publications mises en ligne en **2017**

100 publications ont été téléchargées plus de **1000** fois chacune.
Plus de **644000** téléchargements de publications enregistrés sur le site ademe.fr et plus de **5000** documents consultés en ligne.

Ouvrir notre expertise et la mettre en réseau

- **Constituer des groupes de travail externes** ou des communautés numériques pour mettre en réseau notre expertise avec celles développées dans les collectivités (notamment Régions, métropoles, agglomérations).
- **S'appuyer sur ces réseaux** pour alimenter la propre capacité d'expertise de l'ADEME.

SUR LE TERRAIN

VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE EN ZONE NON INTERCONNECTÉE (ZNI)⁽¹⁾ À L'HORIZON 2030 ?

Différents exercices de prospective énergétique⁽²⁾ ont été réalisés par l'ADEME à l'échelle de la France hexagonale. Mais, dans un contexte insulaire ou faiblement interconnecté, les enjeux induits par un développement massif des énergies renouvelables électriques sur l'équilibre offre-demande sont particulièrement importants et méritent d'être analysés finement, d'autant que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif d'autonomie de ces territoires à l'horizon 2030. C'est dans ce cadre que l'ADEME a souhaité engager des travaux prospectifs, centrés sur la faisabilité d'un tel objectif, et en évaluer les implications techniques, organisationnelles et économiques pour chaque territoire. Parallèlement, et de façon complémentaire, l'ADEME pilote trois autres chantiers, l'un centré sur les potentiels de maîtrise de la demande d'énergie par le développement d'un simulateur, le deuxième sur les actions envisageables en termes de transport et de déplacement et, enfin, le dernier, plus macroéconomique, sur un outil d'évaluation des emplois. Menés dans le cadre d'une gouvernance locale associant les autorités en charge de l'énergie et des laboratoires spécialisés, ces travaux sont de nature à fournir un éclairage en vue de la révision des programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), qui, pour les ZNI, sont coélaborées avec les autorités locales.

(1) Zone non interconnectée. (2) Voir les études : « Actualisation du scénario énergie-climat ADEME 2035-2050 », ADEME (2017) et « Mix électrique 100% renouvelable ? Analyses et optimisations », ADEME (2016).



Glossaire

AdCF

Assemblée des communautés de France

Anah

Agence nationale de l'habitat

ANIL

Agence nationale pour l'information sur le logement

Bpifrance

Banque publique d'investissement

CAPEB

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CDC

Caisse des dépôts et consignations

CLER

Réseau pour la transition énergétique (ex-Comité de liaison pour les énergies renouvelables)

CRESS

Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

DHUP

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

FFB

Fédération française du bâtiment

FLAME

Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat

FNCAUE

Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

SOLIHA

Solidaires pour l'habitat



Les implantations de l'ADEME en région et en outre-mer



MARTINIQUE



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



GUADELOUPE



NOUVELLE CALÉDONIE



GUYANE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



RÉUNION



MAYOTTE



Brochure téléchargeable
sur www.ademe.fr/mediatheque

www.ademe.fr



ISBN 979-10-297-1083-4

010589



9 791029 710834